

Je rappellerai d'abord que la grande majorité de nos prêts d'AOD sont consentis sans intérêt, avec différé de 10 ans et une échéance de 50 ans.

Deuxièmement, le Canada recommanderait, quant aux conditions fixées par le Comité d'aide au développement, l'acceptation d'un nouvel objectif exigeant un seuil de 25% pour l'élément subventions de l'AOD, et un élément subventions de 86% pour l'ensemble du programme d'AOD.

Troisièmement, le Canada a l'intention de poursuivre sa politique actuelle de recherche d'une libéralisation souple et étendue de l'aide. A l'heure actuelle, cela nous permet de "déliier" environ 50% de notre AOD totale. La moitié de cette dernière, soit le quart de notre aide totale, est acheminée par le truchement des organismes multilatéraux et 5% environ des fonds servent à couvrir les frais d'expédition des envois.

Nous continuerons aussi à opérer un "déliement" dans le cadre de nos programmes bilatéraux, essentiellement pour financer le coût local des projets dans les pays bénéficiaires, mais également pour permettre à d'autres pays en voie de développement, ainsi que, dans des cas choisis, à d'autres pays industrialisés, de contribuer à fournir ce qui est requis par les projets à financement canadien.

J'en viens maintenant au système généralisé de préférences tarifaires, l'une des initiatives les plus importantes prises à la CNUCED. L'évolution du système de préférences a nécessité les efforts concertés des pays industrialisés et des pays en voie de développement pendant un certain nombre d'années. Les membres de la Conférence n'ignorent pas que certaines difficultés ont gêné la mise en oeuvre du plan canadien. Je tiens à offrir l'assurance, toutefois, que le Canada maintient ses engagements à l'égard du système de préférences généralisées et que le Gouvernement canadien a l'intention d'adopter la législation nécessaire à cet effet et de la faire appliquer le plus tôt possible.

En prenant la parole à Genève, il y a huit ans, à la première Conférence lancée par M. Raoul Prebisch, j'ai appelé cette réunion une Conférence historique. Elle était en effet sans précédent, tant par l'ampleur de la participation que par la nature de ses objectifs, et j'ai fait observer que la capacité des Nations Unies de répondre aux besoins des pays membres se trouvait une fois de plus mise à l'épreuve.

A cette époque, j'ai pu parler de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, du Fonds monétaire international et de la Banque internationale comme d'institutions destinées à étayer le cadre des rapports commerciaux à l'échelle mondiale. Huit années plus tard, aucune énumération des institutions importantes dans le domaine du commerce et du développement international ne serait complète s'il n'y figurait pas le nom de la CNUCED elle-même. Le temps est révolu où nous nous demandions si la CNUCED allait être un événement unique et si la Conférence jouerait un rôle utile. Nous savons maintenant que la CNUCED peut exercer non seulement un rôle, mais qu'il s'agit d'un rôle important et d'un rôle permanent. Elle a pris sa place au sein des

DOCUMENTS  
 CONFERENCE  
 1964